



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DE L'ÉDUCATION,  
*en charge de la fonction publique,  
de la recherche et de l'enseignement supérieur*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Certificat polynésien d'aptitude professionnelle

# EXPLOITATION POLYNÉSIENNE HORTICOLE ET RURALE

## 2015

## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
<b>ANNEXE I : RÉFÉRENTIELS DU DIPLÔME</b>	
I.a. Référentiel des activités professionnelles .....	4
I.b. Référentiel de certification .....	13
1. Activités professionnelles et compétences .....	14
2. Compétences .....	15
3. Savoirs associés aux compétences.....	22
<b>ANNEXE II : MODALITÉS DE CERTIFICATION</b>	
II.a. Unités constitutives du diplôme .....	37
II.b. Règlement d'examen .....	38
II.c. Définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation.....	39
<b>ANNEXE III : ORGANISATION DE LA FORMATION</b>	
III.a. Stage en milieu professionnel.....	55
<b>ANNEXE IV : TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE EPREUVES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLOME</b>	
IV.a. CAPD / CPAP .....	59

# **ANNEXE I**

## **RÉFÉRENTIELS DU DIPLÔME**

**ANNEXE I.a.**  
**RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

# 1. LE METIER

---

## 1.1. LA CIBLE PROFESSIONNELLE

Le titulaire du CPAP EPHR (Exploitation Polynésienne Horticole et Rurale) exerce son métier d'ouvrier polyvalent dans les productions maraîchères, horticoles et vivrières en Polynésie française.

## 1.2. LE CONTEXTE PROFESSIONNEL

### 1.2.1. Type d'entreprise

Le contexte d'exercice de l'emploi est celui des métiers liés aux milieux des productions maraîchères, horticoles et vivrières, notamment dans les îles des archipels éloignés de Tahiti.

Dans ce contexte, les principaux secteurs d'activités des exploitations sont :

- Les marchés locaux ;
- L'export pour la production horticole ;
- L'industrie cosmétique locale.

### 1.2.2. Place dans l'entreprise

En fonction de type d'organisation qui l'emploie, le titulaire du CPAP EPHR exerce ses activités individuellement ou au sein d'une équipe.

### 1.2.3. Conditions de travail et évolution de l'emploi

Selon le type d'organisation (entreprise,...), sa taille et les activités qu'elle propose, le titulaire du CPAP EPHR peut être amené à exercer une grande diversité de tâches ou se spécialiser.

La polyvalence caractérise son adaptation à l'emploi particulièrement dans les îles des archipels éloignés de Tahiti.

Sa polyvalence, ses capacités d'initiative, d'autonomie, d'adaptation sont des atouts pour son insertion professionnelle et ses possibilités d'évolution.

En fonction de son expérience et de ses aptitudes, sa qualification professionnelle de niveau V lui permet d'évoluer vers des emplois de niveau supérieur. Le titulaire du CPAP EPHR peut ainsi évoluer vers des emplois d'ouvrier hautement qualifié. Il peut également devenir chef d'équipe et accéder à l'encadrement d'une exploitation.

## 2. ACTIVITÉS ET TÂCHES PROFESSIONNELLES

Les activités professionnelles décrites ci-après, déclinées à partir des fonctions d'entreprise, constituent le référentiel des activités professionnelles du CPAP EPHR. Les activités sont ensuite déclinées en tâches professionnelles selon le schéma général ci-dessous.



### LES CHAMPS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du CPAP EPHR exerce ses activités professionnelles dans les deux champs suivants :

- Productions maraîchères, horticoles et vivrières ;
- Maintenance de l'exploitation et des matériels.

#### Champ des productions maraîchères, horticoles et vivrières

Fonctions	Activités	Taches professionnelles
Exécution	1. Préparer	1.1. Organiser et préparer son poste de travail
		1.2. Choisir les outils, le matériel, les fournitures et les équipements
		1.3. Respecter les consignes de travail
	2. Produire	2.1. Réaliser une multiplication
		2.2. Mettre en place une culture
		2.3. S'assurer de l'arrosage et de l'irrigation
	3. Traiter entretenir	3.1. Aérer et désherber le sol
		3.2. Préparer et appliquer des traitements
		3.3. Entretenir des cultures
	4. Récolter et conditionner	4.1. Sélectionner des produits commercialisables
		4.2. Récolter des produits
		4.3. Valoriser le produit récolté
		4.4. Préparer des commandes pour la vente
	5. Maintenir en état	5.1. Nettoyer et ranger le matériel et les locaux
		5.2. Vérifier et maintenir en état le matériel
5.3. Signaler les besoins de renouvellement		

## Activité 1. Préparer

### . Description des tâches

- 1.1. Organiser et préparer son poste de travail
- 1.2. Choisir les outils, le matériel, les fournitures et les équipements
- 1.3. Respecter les consignes de travail

### . Résultats attendus

- La zone de travail est localisée
- Le planning établi pour l'activité, est suivi
- Le matériel, les outils, les fournitures et les équipements sont prêts à être utilisés
- Les interventions sont effectuées en respectant l'environnement, les règles d'hygiène et de sécurité

### . Les conditions de réalisation

- En autonomie ou en équipe
- Sur son lieu de travail, en zone de culture
- Des produits et des matériels
- Moyens de protection
- Equipement spécifique de sécurité

## Activité 2. Produire

### . Description des tâches

- 2.1. Réaliser une multiplication
- 2.2. Mettre en place une culture
- 2.3. S'assurer de l'arrosage et de l'irrigation

### . Résultats attendus

- La multiplication et les techniques de cultures des végétaux permettent la production
- Les techniques d'arrosage et d'irrigation sont mises en œuvre en conformité avec la technique utilisée
- Les interventions sont effectuées en respectant l'environnement, les règles d'hygiène et de sécurité, et d'ergonomie

### . Les conditions de réalisation

- En autonomie ou en équipe
- Sur son lieu de travail, en zone de culture
- Les fournitures, les matériels et les outils adaptés
- Moyens de protection et règles de prévention des risques professionnels
- Equipement spécifique de sécurité

### Activité 3. Traiter et entretenir

#### • Description des tâches

- 3.1. Aérer et désherber le sol
- 3.2. Préparer et appliquer des traitements
- 3.3. Entretien des cultures

#### • Résultats attendus

- Le développement, végétatif et sanitaire, sont constatés
- Les doses des traitements sont respectées
- La protection des cultures est réalisée

#### • Les conditions de réalisation

- En autonomie ou en équipe
- Sur zone de culture
- Des fournitures, des matériels et des outils
- Des moyens de protection
- Des équipements spécifiques de sécurité et de santé au travail

### Activité 4. Récolter et conditionner

#### • Description des tâches

- 4.1. Sélectionner des produits commercialisables
- 4.2. Récolter des produits
- 4.3. Valoriser le produit récolté
- 4.4. Préparer des commandes pour la vente

#### • Résultats attendus

- Les végétaux et les produits agricoles sont choisis en appliquant les critères de récolte
- Les produits récoltés sont mis en valeur pour la vente
- Les commandes sont prêtes à être livrées

#### • Les conditions de réalisation

- En autonomie ou en équipe
- Sur zone de culture, sous abri
- Des conditionnements, des fournitures, du matériel et des outils
- Des équipements spécifiques de protection, d'ergonomie et de santé au travail



## Activité 5. Maintenir en état

### . Description des tâches

- 5.1. Nettoyer et ranger le matériel et les locaux
- 5.2. Vérifier et maintenir en état le matériel
- 5.3. Signaler les besoins de renouvellement

### . Résultats attendus

- Le matériel est nettoyé, révisé, rangé et prêt à être utilisé à nouveau
- La demande de remplacement du matériel est formalisée

### . Les conditions de réalisation

- En autonomie ou en équipe
- Sur zone de culture, en atelier
- Un atelier outillé
- Des équipements spécifiques de protection, de sécurité

## Champ de la maintenance, de l'exploitation et des matériels

Fonctions	Activités	Tâches professionnelles
<b>Maintenance des bâtiments</b>	6. Préparer, organiser	6.1. Organiser et préparer son poste de travail
		6.2. Choisir les outils, le matériel, les fournitures et les équipements
		6.3. Prendre en compte les consignes de travail
	7. Réaliser des petits travaux de maçonnerie (Travaux neufs et réhabilitation/ rénovation)	7.1. Confectionner un béton, un mortier
		7.2. Monter un mur en petits éléments
		7.3. Réaliser et réparer des petits ouvrages en béton
	8. Réaliser des petits travaux de serrurerie	8.1. Débiter des laminés marchands
		8.2. Mettre en forme de laminés marchands
		8.3. Réaliser des assemblages simples
<b>Maintenance des matériels</b>	9. Préparer des matériels	9.1. Préparer le poste de travail
		9.2. Préparer un matériel en vue d'une utilisation
		9.3. Signaler les dysfonctionnements

## Activité 6. Préparer, organiser

### • Description des tâches

- 6.1. Organiser et préparer son poste de travail
- 6.2. Choisir les outils, le matériel, les fournitures et les équipements
- 6.3. Prendre en compte les consignes de travail

### • Résultats attendus

- La zone de travail est localisée
- Le planning établi pour l'activité, est suivi
- Le matériel, les outils, les fournitures et les équipements sont prêts à être utilisés
- Les consignes de travail sont suivies et permettent la bonne exécution des travaux

### • Conditions de réalisation

- En autonomie ou en équipe
- Sur l'exploitation.
- Des outils, des matériels, des fournitures et des équipements
- Des équipements spécifiques de sécurité

## Activité 7. Réaliser des petits travaux de maçonnerie (Travaux neufs et réhabilitation/rénovation)

### • Description des tâches

- 7.1. Confectionner un béton, un mortier
- 7.2. Monter un mur en petits éléments
- 7.3. Réaliser et réparer des petits ouvrages en béton

### • Résultats attendus

- Le béton et/ou le mortier, confectionnés permettent la bonne réalisation des ouvrages à exécuter
- Le dosage du béton est respecté. Le béton est réalisé manuellement ou mécaniquement. Il est correctement mis en place
- Le mur réalisé est conforme aux besoins de l'exploitation
- L'aplomb, les niveaux et l'alignement ainsi que les côtes brutes sont conformes aux prescriptions et aux règles de l'art
- Les petits ouvrages en béton sont réalisés par rapport aux besoins de l'exploitation
- L'ouvrage en béton est réparé
- Les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de sauvegarde de l'environnement sont respectées

### • Conditions de réalisation

- En autonomie ou en équipe
- Sur l'exploitation
- Des outils, des matériels, des fournitures et des équipements
- Des équipements spécifiques de sécurité

## Activité 8. Réaliser des petits travaux de serrurerie

### • Description des tâches

- 8.1. Débiter des laminés marchands
- 8.2. Mettre en forme des laminés marchands
- 8.3. Réaliser des assemblages simples

### • Résultats attendus

- Les laminés marchands nécessaires à la réalisation des travaux sont débités aux dimensions préconisées
- La mise en forme correspond aux travaux à réaliser
- Les assemblages soudés et/ou boulonnés sont réalisés dans les règles de l'art
- Les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de sauvegarde de l'environnement sont respectées

### • Conditions de réalisation

- En autonomie ou en équipe
- Sur l'exploitation
- Des outils, des matériels, des fournitures et des équipements
- Des équipements spécifiques de sécurité

## Activité 9. Préparer des matériels

### • Description des tâches

- 9.1. Préparer le poste de travail
- 9.2. Préparer un matériel en vue d'une utilisation
- 9.3. Signaler les dysfonctionnements

### • Résultats attendus

- Le poste de travail est correctement préparé afin de limiter dans le temps l'intervention et la rendre plus efficace
- Le matériel est prêt à fonctionner
- Les dysfonctionnements sont décrits et formalisés

### • Les conditions de réalisation

- En autonomie ou en équipe
- Sur son lieu de travail, en atelier
- Les produits, les outillages et les matériels
- La documentation du constructeur, les données du constructeur et les fiches produits
- Moyens de protection

**ANNEXE I.b.**  
**RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION**

# 1. ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET COMPÉTENCES

<b>CPAP : Exploitation Polynésienne Horticole et Rurale</b>	C1. Organiser et préparer son poste de travail	C2. Evaluer les besoins en matériaux, matériels et équipements	C3. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité, d'ergonomie ainsi que l'environnement	C4. Mettre en place, entretenir et protéger sa production	C5. Récolter, valoriser et conditionner un produit en vue de sa commercialisation	C6. Nettoyer, ranger et entretenir le matériel	C7. Réaliser des petits travaux de maçonnerie	C8. Réaliser des petits travaux de serrurerie
<b>A : Productions maraîchères, horticoles et vivrières</b>								
<b>Exécution</b>								
1. Préparation								
2. Production								
3. Traitements entretien								
4. Récoltes et conditionnement								
5. Maintenir en état								
<b>B : Maintenance de l'exploitation et des matériels</b>								
<b>Maintenance des bâtiments</b>								
6. Préparer, organiser								
7. Réaliser des petits travaux de maçonnerie (Travaux neufs et réhabilitation/rénovation)								
8. Réaliser des petits travaux de serrurerie								
<b>Maintenance des matériels</b>								
9. Préparation des matériels								

## 2. COMPÉTENCES

<b>C1. Organiser et préparer son poste de travail</b>		
<i>Données</i>	<i>Compétences détaillées</i>	<i>Critères et/ou indicateurs de performance</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les protocoles</li> <li>- Les consignes</li> <li>- Les fiches de tâches</li> <li>- Les produits phytosanitaires</li> <li>- Les matériels</li> <li>- Les végétaux</li> <li>- Les fournitures</li> <li>- Les outils</li> <li>- La tenue professionnelle adaptée à la situation et à la prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordonner le poste de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposition rationnelles des produits phytosanitaires, des matériels, des végétaux, des fournitures et des outils nécessaires aux tâches</li> <li>- Lecture et interprétation correctes des symboles, des étiquettes, des codes et des schémas en vue d'appliquer les précautions d'emploi.</li> </ul>

<b>C2. Evaluer les besoins en matériaux, matériels et équipements</b>		
<i>Données</i>	<i>Compétences détaillées</i>	<i>Critères et/ou indicateurs de performance</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les protocoles</li> <li>- Les consignes</li> <li>- Les fiches de tâches</li> <li>- Les produits phytosanitaires</li> <li>- Les matériels</li> <li>- Les végétaux</li> <li>- Les fournitures</li> <li>- Les outils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir les outils, le matériel, les fournitures, les matériaux et les équipements en fonction des tâches ou du projet à réaliser.</li> <li>- Quantifier les matériels, les outils et les matériaux.</li> <li>- Diagnostiquer une défaillance technique ou un manque, une nécessité d'approvisionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enumération correcte du matériel, des fournitures, des outils, des produits et des végétaux.</li> <li>- Choix adapté.</li> <li>- Respect de la chronologie des tâches Respect du temps imparti</li> <li>- Lister les différents dysfonctionnements observés sur un engin à moteur.</li> </ul>

<b>C3. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité, d'ergonomie ainsi que l'environnement</b>		
<i>Données</i>	<i>Compétences détaillées</i>	<i>Critères et/ou indicateurs de performance</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les protocoles</li> <li>- Les consignes</li> <li>- Les fiches de tâches</li> <li>- Les produits phytosanitaires</li> <li>- Les matériels</li> <li>- Les végétaux</li> <li>- Les fournitures</li> <li>- Les outils</li> <li>- La tenue professionnelle adaptée à la situation et à la prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser ses déplacements dans un local ou une aire de travail</li> <li>- Identifier les risques professionnels spécifiques à l'horticulture.</li> <li>- Manipuler de matériaux en respectant les directives en matière de geste, de posture et de port de protection</li> <li>- Gérer les déchets générés par l'activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enumération correcte et description des différentes phases des tâches à effectuer.</li> <li>- Utilisation du matériel et des produits en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et d'économie.</li> <li>- Propreté et ordre des rangements et des matériels</li> </ul>

<b>C4. Mettre en place, entretenir et protéger sa production</b>		
<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les protocoles</li> <li>- Les consignes orales ou écrites</li> <li>- Les fiches de tâches</li> <li>- Les produits phytosanitaires</li> <li>- Les matériels</li> <li>- Les végétaux</li> <li>- Les fournitures</li> <li>- Les outils</li> <li>- La tenue professionnelle adaptée à la situation et à la prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer un substrat</li> <li>- Réaliser des semis</li> <li>- Réaliser des bouturages</li> <li>- Réaliser des greffes</li> <li>- Réaliser des marcottages</li> <li>- Réaliser des divisions de touffes</li> <li>- Réaliser des séparations de stolons</li> <li>- Effectuer un repiquage</li> <li>- Effectuer un empotage</li> <li>- Effectuer un rempotage</li> <li>- Réaliser un travail du sol</li> <li>- Réaliser un tuteurage des végétaux</li> <li>- Effectuer une taille, un pincement et un ébourgeonnage</li> <li>- Réaliser un distançage</li> <li>- Préparer un végétal</li> <li>- Réaliser un désherbage manuel</li> <li>- Effectuer un arrosage</li> <li>- Examiner l'état sanitaire des végétaux</li> <li>- Effectuer le nettoyage des plantes</li> <li>- Faire la désinfection des supports de culture</li> <li>- Isoler des plantes</li> <li>- Appliquer le traitement biologique (décoctions, infusions, macérations, huiles) ou chimique sur une culture ou une plante.</li> <li>- Utiliser des auxiliaires de cultures</li> <li>- Utiliser de pièges attractifs</li> <li>- Planter en massif</li> <li>- Planter en potager</li> <li>- Planter en pot</li> <li>- Planter en jardinière</li> <li>- Effectuer un bêchage</li> <li>- Effectuer un binage</li> <li>- Effectuer un ratissage</li> <li>- Effectuer un sarclage</li> <li>- Effectuer un griffage</li> <li>- Amender un sol (tourbe, sable, terreau, compost, engrais).</li> <li>- Créer des compositions florales</li> <li>- Etablir et suivre un calendrier de culture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propreté d'exécution des tâches demandées.</li> <li>- Choix correct du matériel, des fournitures, des végétaux, des produits et des accessoires.</li> <li>- Respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'économie, d'ergonomie.</li> <li>- Respect des quantités</li> <li>- Respect de la chronologie des tâches</li> <li>- Repérage des défauts</li> </ul> <p>Travail conforme à la demande</p>



<b>C5. Récolter, valoriser et conditionner un produit en vue de sa commercialisation</b>		
<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les protocoles</li> <li>- Les consignes</li> <li>- Les fiches de tâches</li> <li>- Les matériels</li> <li>- Les végétaux</li> <li>- Les fournitures</li> <li>- Les outils</li> <li>- La tenue professionnelle adaptée à la situation et à la prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les besoins du client</li> <li>- Préparer une commande</li> <li>- Récolter et conditionner, en vue d'un acte de commercialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier la conformité du produit récolté par rapport à la demande du client</li> <li>- Notions de maturité</li> <li>- Lecture correcte d'un bon de commande.</li> <li>- Ecriture juste d'un bon de commande.</li> <li>- Chiffrage exact de la commande.</li> <li>- Connaître les modes de commercialisation</li> </ul>

<b>C6. Nettoyer, ranger et entretenir le matériel</b>		
<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le document d'intervention,</li> <li>- Le matériel ou l'équipement,</li> <li>- Le livret d'entretien,</li> <li>- La documentation technique du constructeur,</li> <li>- Les pièces approvisionnées,</li> <li>- Le poste de travail équipé,</li> <li>- La démarche qualité de l'entreprise.</li> <li>- Les protocoles</li> <li>- Les consignes</li> <li>- Les fiches de tâches</li> <li>- Les matériels</li> <li>- Les outils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretenir les équipements et les matériels.</li> <li>- Réaliser les opérations de maintenance préventive systématique</li>   <li>- Entretenir les locaux.</li>   <li>- Entretenir et ranger le matériel, les outils et les fournitures.</li>   <li>- Entretenir la tenue de travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du protocole <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation des opérations est conforme aux prescriptions du constructeur et à la procédure fournie</li> <li>- Les serrages, étanchéités, niveaux, pressions, purges sont conformes</li> <li>- Les règles de récupération des déchets sont appliquées et respectées</li> <li>- Les règles de sécurité, d'hygiène, d'environnement et d'ergonomie sont respectées</li> </ul> </li>   <li>- Aucune détérioration périphérique n'est constatée</li>   <li>- Respect d'hygiène, tenue adaptée, respect des zones de rangement, propreté du matériel et des outils</li>   <li>- Nettoyage et séchage correct des EPI et rangement ordonné dans un lieu approprié</li> </ul>

<b>7. Réaliser des petits travaux de maçonnerie</b>		
<b>7.1. Confectionner un béton, un mortier</b>		
<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bétonnière ou zone de travail</li> <li>- Résistance ou dosage</li> <li>- Moyens de mesures en volume, poids</li>   <li>- Le type de maçonnerie</li> <li>- Surface, volume de maçonnerie</li> <li>- Moyens manuels ou mécaniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer le béton manuellement ou mécaniquement en respectant les dosages</li>   <li>- Préparer le liant (mortier, colle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le type, la plasticité et la quantité de béton préparé correspondent à l'usage</li>   <li>- Le choix du mortier correspond à l'usage</li> <li>- Le volume de mortier préparé est suffisant</li> <li>- Les proportions sont respectées</li> <li>- Le mélange est homogène</li> </ul>
<b>7.2. Monter un mur en petits éléments</b>		
<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- C.C.T.P</li> <li>- Plans</li> <li>- Détails</li> <li>- Matériaux</li> <li>- Outillage de pose</li> <li>- D.T.U.</li> <li>- Niveaux</li> <li>- Matériel pour guides, aplombs, alignements</li> <li>- Matériel pour contrôles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poser en assurant les liaisons, l'appareillage et la régularité des joints</li>   <li>- Assurer les aplombs, l'alignement et les cotes brutes</li>   <li>- Réaliser le jointoiment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'implantation est respectée et suivie</li> <li>- L'appareillage est correctement réalisé</li> <li>- La pose est correctement réalisée dans les limites des tolérances (cotes, niveaux, aplombs)</li> <li>- Le temps conseillé est respecté</li>   <li>- Les tolérances dimensionnelles brutes indiquées dans les D.T.U sont respectées</li>   <li>- Les joints sont correctement remplis et arasés</li> </ul>
<b>7.3. Réaliser et réparer des petits ouvrages en béton</b>		
<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans, consignes, bois, panneaux, outils de coupe, moyens de bridage et stabilisation, accessoires d'implantation</li> <li>- Tracés, calepinage</li> <li>- Notices, modules et accessoires disponibles</li> <li>- Implantation et tracé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fabriquer et installer des coffrages traditionnels simples</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les cotes, aplombs, niveaux, respectent les tolérances du D.T.U.</li> <li>- La mise en place du coffrage est aisée</li> <li>- L'incorporation du ferrailage est possible</li> <li>- La stabilité, l'étanchéité et le décoffrage sont assurés</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'exécution</li> <li>- Matériaux pour réservation</li> <li>- Grattoir</li> <li>- Matériel d'application</li> <li>- Moyens de levage</li> <li>- Racks de rangements</li> <li>- Plans, C.C.T.P</li> <li>- Règle ou autre plateau</li> <li>- Niveau, laser etc...</li> <li>- Tous moyens manuels et mécaniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Débiter, façonner, assembler les armatures et les mettre en place (si nécessaire)</li>   <li>- Mettre en place, répartir et vibrer le béton, puis araser</li>   <li>- Tirer à la règle, talocher ou lisser un béton de plancher ou dallage</li>   <li>- Contrôler la tenue du coffrage et le positionnement des armatures pendant le coulage et corriger si nécessaire</li>   <li>- Décoffrer en sécurité, nettoyer et ranger le matériel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les tolérances sont respectées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10mm pour les longueurs coupées</li> <li>- 5mm après façonnage</li> </ul> </li> <li>- Les intervalles sont réguliers</li> <li>- Les ligatures sont efficaces</li> <li>- Le châssis est rigide</li> <li>- Le positionnement des armatures est respecté</li> <li>- Le châssis d'armatures est correctement calé dans le coffrage</li>   <li>- Les anomalies signalées sont corrigées</li> <li>- Les cotes et les aspects des ouvrages sont respectés</li> <li>- Le réemploi du coffrage est assuré</li>   <li>- L'aspect demandé est respecté</li> <li>- Les tolérances dimensionnelles inscrites dans les D.T.U sont respectées</li> <li>- La fissuration et le retrait restent dans les limites prescrites</li>   <li>- Les coffrages sont stables et les armatures sont correctement enrobées.</li>   <li>- La réutilisation est assurée</li> <li>- Le nettoyage et le rangement sont effectués</li> </ul>
--	---	--

<b>C8 Réaliser des petits travaux de serrurerie</b>		
<b>8.1. Débiter des laminés marchands</b>		
<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout ou partie des documents suivants               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans</li> <li>- Dessins, schémas, croquis</li> <li>- Les consignes écrites et/ou orales</li> </ul> </li> <li>- Le cahier des charges</li> <li>- La matière d'œuvre</li> <li>- L'outillage</li> <li>- Machine-outil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décoder, analyser les consignes, les plans, les schémas et les documents techniques</li> <li>- Utiliser les instruments de mesure et Tracer une pièce simple sur une tôle ou un profilé</li> <li>- Scier, découper, tronçonner après traçage, avec des outils ou machine manuelles.</li> <li>- Limer et/ou meuler, l'ébauche, l'usinage, la finition, la retouche, l'ébavurage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les documents nécessaires à</li> <li>- Tout, ou partie d'ouvrage à réaliser sont identifiés, repérés</li> <li>- La cotation est juste et permet l'usinage :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clarté du tracé</li> <li>- Précision du tracé</li> <li>- Droites // et</li> <li>- Précision + - 1mm</li> </ul> </li> <li>- La pièce est réalisée dans les tolérances de fabrication et de pose.</li> <li>- Précision requise.</li> <li>- Etat de surface</li> <li>- Netteté.</li> </ul>
<b>8.2. Mettre en forme des laminés marchands</b>		
<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux se feront sur des pièces en acier doux type S235</li> <li>- Perceuses portatives, sensibles ou à colonne.</li> <li>- Abaque de réglage machine</li> <li>- Règle de calcul des longueurs développées d'une tôle pliée ou d'un profilé coudé</li> <li>- Cintreuse Type Mingori de petite dimension</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Percer, usiner des matériaux</li> <li>- Plier une tôle, couder un profilé plein</li> <li>- Cintrer un tube en vue de la réparation d'une petite canalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La machine est fournie non réglée</li> <li>- L'outillage est affûté.</li> <li>- Précision <math>\pm 0,5</math>mm.</li> <li>- Le Calcul et réglage de N est effectué à partir de l'abaque machine</li> <li>- La précision dimensionnelle est respectée</li> <li>- Le pliage et ou coude se fera manuellement dans un étau entre cornière.</li> <li>- Le cintrage de tube sera effectué avec une petite cintreuse type Mingori sur diamètre maxi 26.9x2.35 (20/27)</li> </ul>

### 8.3. Réaliser des assemblages simples

<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dessin d'ensemble</li> <li>- Dessin de définition des éléments</li> <li>- Nomenclature (Gamme de pose et/ou de montage)</li> <li>- Composants en leur état</li> <li>- Moyens de contrôle</li> <li>- Postes de travail avec leurs outillages</li> <li>- Vis, boulons, écrous, arrêtoirs, écrous freins, rivets</li> </ul> <p>Procédé n° 111 (acier non allié)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A plat</li> <li>- Poste réglé                             <ul style="list-style-type: none"> <li><i>L'électrode est fournie en fonction du réglage et de l'épaisseur</i></li> </ul> </li> <li>- A plat</li> <li>- En angle</li> <li>- Le poste est à régler par l'élève suivant le diamètre de l'électrode</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assembler mécaniquement des éléments d'ouvrage</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assembler par soudage des éléments d'ouvrage en position bord à bord et en angle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le positionnement permet l'assemblage dans le respect des jeux fonctionnels, des cotes, des affleurements, de la géométrie de l'ouvrage</li> <li>- Les assemblages sont conformes aux données.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collage non admis</li> <li>- Largeur du cordon</li> <li>- Symétrie et régularité visuelle du cordon</li> <li>- L'aspect du produit obtenu est compatible avec sa fonction esthétique et fonctionnelle</li> </ul>

### 3 SAVOIRS ASSOCIÉS AUX COMPÉTENCES

---

#### 3.1. SAVOIRS ASSOCIÉS

S1.	Botanique	Page 25
S2.	Biologie végétale	
S3.	Relations entre la plante et son milieu	Page 26
S4.	Démarche de développement durable	
S5.	Organisation des cultures	Page 27
S6.	Récolte et valorisation des produits horticoles en vue de la commercialisation	
S7.	Outillage	Page 28
S8.	Notion de maintenance des bâtiments	Page 29
S9.	Notion et fonctions des systèmes et sous système des machines agricoles	Page 30
S10.	Maintenance des ouvrages métalliques, et les étapes en atelier et en chantier	Page 31
S11.	Les matériaux	Page 32
S12.	Organisation de l'intervention	Page 33
S13.	Hygiène, santé, sécurité, environnement, tri des déchets	Page 34
S14.	Contrôle de la qualité	Page 35

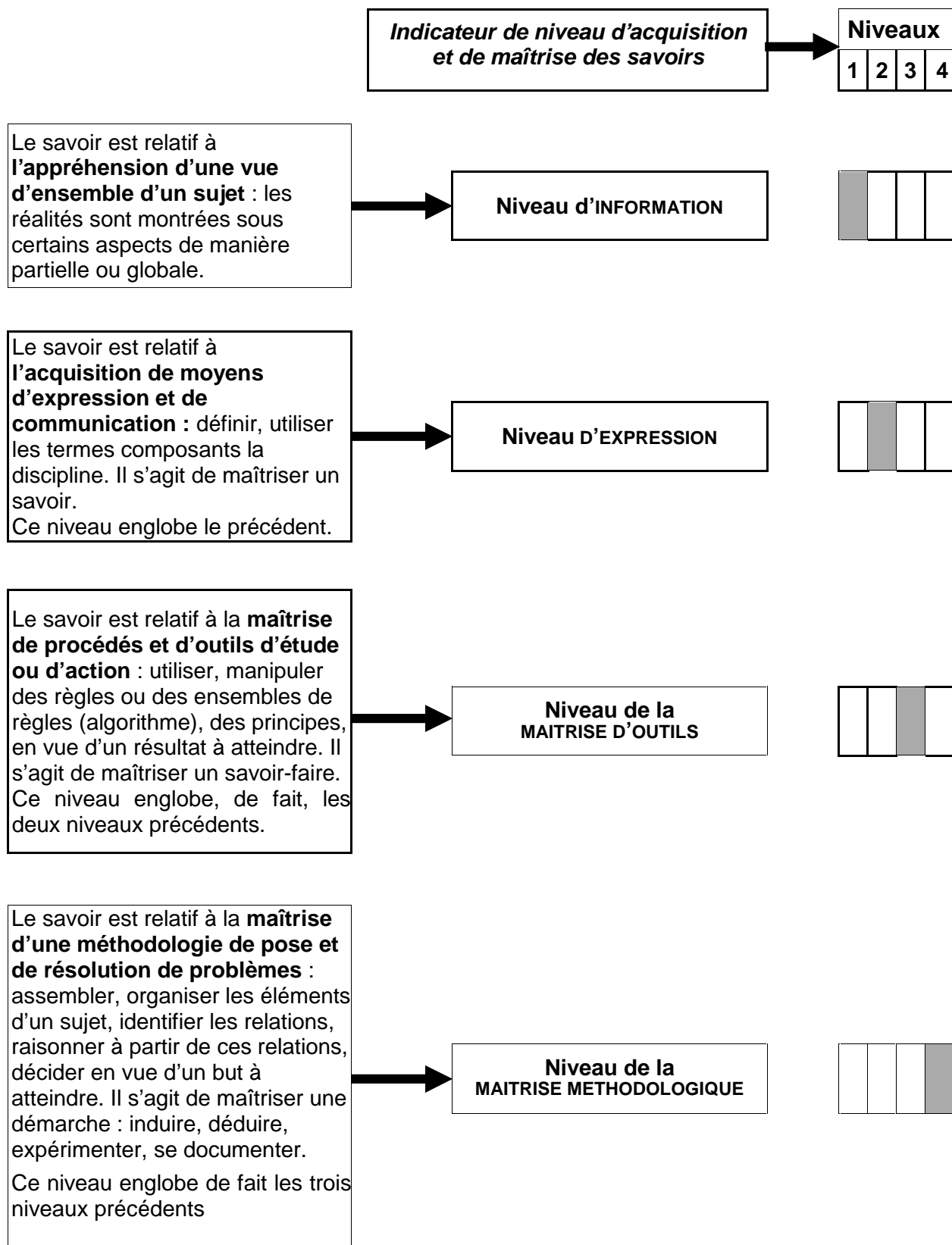
### 3.2. SAVOIRS ASSOCIÉS AUX COMPÉTENCES

Savoirs	Compétences Terminales							
	C1. Organiser et préparer son poste de travail	C2. Evaluer les besoins en matériaux, matériels et équipements	C3. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité, d'ergonomie ainsi que l'environnement	C4. Mettre en place, entretenir et protéger sa production	C5. Récolter, valoriser et conditionner un produit en vue de sa commercialisation	C6. Nettoyer, ranger et entretenir le matériel	C7. Réaliser des petits travaux de maçonnerie	C8. Réaliser des petits travaux de serrurerie
S1. Botanique								
S2. Biologie végétale								
S3. Relations entre la plante et son milieu								
S4. Démarche de développement durable								
S5. Organisation des cultures								
S6. Récolte et valorisation des produits horticoles en vue de la commercialisation								
S7. Outillage								
S8. Notion de maintenance des bâtiments								
S9. Notion et fonctions des systèmes et sous système des machines agricoles								
S10. Maintenance des ouvrages métalliques, et les étapes en atelier et en chantier								
S11. Les matériaux								
S12. Organisation de l'intervention								
S13. Hygiène, santé, sécurité, environnement, tri des déchets								
S14. Contrôle de la qualité								

### 3.3. SPECIFICATION DES NIVEAUX D'ACQUISITION ET DE MAÎTRISE DES SAVOIRS

Les savoirs associés aux compétences ont été organisés autour de 08 thèmes distincts (S1 à S8), listés ci-dessous. Pour chaque thème sont ensuite définis :

- les connaissances (partie de gauche),
- les niveaux d'acquisition et de maîtrise de ces connaissances dont la définition est précisée ci-après.





### 3.4. CONTENU DES SAVOIRS

S1. Botanique	Niveau			
	1	2	3	4
S1.1. Les végétaux <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classification des végétaux selon : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la botanique à partir du genre, de l'espèce, du nom français et du nom tahitien.</li> <li>- le cycle de la plante : annuelle, bisannuelle, vivace et pérenne (par exemple : la vanille, l'ananas, le bananier, le café et le litchi).</li> <li>- le type de plante : herbacé, ligneux (caduc ou persistant)</li> <li>- son utilisation : propriétés médicinales, aromatiques, plantes cultivées ou adventices.</li> </ul> </li> <li>- Classification des légumes selon la partie consommée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la racine</li> <li>- la tige</li> <li>- la feuille</li> <li>- la graine</li> <li>- le fruit</li> <li>- la fleur</li> </ul> </li> </ul>				
S1.2. Les plantes envahissantes et les plantes toxiques <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les principales plantes envahissantes (les adventices) en Polynésie française</li> <li>- Les principales plantes toxiques en Polynésie française</li> </ul>				

S2. Biologie végétale	Niveau			
	1	2	3	4
S2.1. La morphologie de la plante <ul style="list-style-type: none"> <li>- La racine</li> <li>- La tige</li> <li>- La feuille</li> <li>- La fleur</li> <li>- Le fruit</li> <li>- La graine</li> </ul>				
S2.2. L'anatomie de la plante <ul style="list-style-type: none"> <li>- La cellule végétale et les organites</li> </ul>				
S2.3. La physiologie de la plante <ul style="list-style-type: none"> <li>- La photosynthèse</li> <li>- La respiration</li> <li>- La transpiration</li> <li>- La reproduction sexuée et végétative</li> </ul>				

S3. Relations entre la plante et son milieu	Niveau			
	1	2	3	4
S3.1. Les besoins de la plante - La sève brute - La sève élaborée - Les différents signes de carences chez une plante				
S3.2. Les différents supports de culture - Les différents types de sols en Polynésie française : - La texture d'un sol - La structure d'un sol - L'analyse granulométrique d'un sol - Les constituants d'un sol - Le complexe argilo humique du sol  - Les différents types de substrats locaux et importés en Polynésie française				
S3.3. La fertilisation et les amendements				
S3.4. L'adaptation des végétaux - Dans le milieu aquatique - Dans le milieu tropical - Dans le milieu acide				
S3.5. Le climat - Les différents types de climats en Polynésie française (à Tahiti et dans les archipels). - L'action du climat sur les végétaux et les accidents climatiques - La prévision du temps et les différents instruments de mesure météorologique : - Le baromètre - Le thermomètre - L'anémomètre - La girouette - Le pluviomètre - L'hygromètre - L'évaporomètre de piche - Les différents types d'abris horticoles utilisés en Polynésie française et leurs caractéristiques : - Le tunnel - La serre - Les ombrières - Les châssis				

S4. Démarche de développement durable	Niveau			
	1	2	3	4
S4.1. Les différents types de pollution - La pollution de l'eau - La pollution des sols - La pollution de l'air				
S4.2. Le cycle de l'eau				
S4.3. La récupération et recyclage de l'eau				
S4.4. La gestion des déchets verts				
S4.5. Les nuisances sonores et les fumées				
S4.6. La culture raisonnée et la culture biologique				

S5. Organisation des cultures	Niveau			
	1	2	3	4
S5.1. L'organisation du poste de travail et de l'activité				
S5.2. Les modes de multiplication des végétaux - Le semis - Le bouturage - Le marcottage - La division de touffe - Le greffage - Le stolonnage - Les rejets				
S5.3. Les différentes opérations culturales et d'entretien - Le repiquage - Le repotage - Les interventions sur la plante : - La taille - Le pincement - L'ébourgeonnage - Le tuteurage - La fertilisation et l'amendement - Le traitement et le nettoyage des végétaux - Le désherbage manuel et le débroussaillage mécanique - L'arrosage des végétaux : - Les différentes méthodes d'arrosage - Les fréquences d'arrosage - La récolte et le conditionnement des produits horticoles				
S5.4. Le travail du sol - Le bêchage - Le griffage - Le ratissage - Le binage - Le sarclage				
S5.5. La protection des végétaux - Les maladies cryptogamiques des végétaux à TAHITI et dans les îles - Les ravageurs de cultures de la Polynésie française - Les traitements phytosanitaires des végétaux - La prévention en matière de lutte chimique et biologique				

S6. Récolte et valorisation des produits horticoles en vue de la commercialisation	Niveau			
	1	2	3	4
S6.1. Les différents modes spécifiques de récolte et de conditionnement des produits horticoles - Les plantes à massif - Les légumes - Les fleurs coupées - Les végétaux de pépinière				
S6.2. Les différents circuits de distribution à TAHITI et dans les îles - Les grandes surfaces - Les magasins de détail - Le marché - La vente directe (producteur-consommateur) - La vente par internet et VPC (Vente Par Correspondance)				
S6.3. La valorisation des produits horticoles sur le lieu de production - Les principales règles				
S6.4. La prise de commande - L'accueil des clients - L'information des clients 3-La prise de commande des clients				

S7. Outillage	Niveau			
	1	2	3	4
<b>S7.1. Les récipients de culture</b> - Les conteneurs - Les godets - Les jardinières - Les plaques alvéolées - Les pots - Les terrines				
<b>S7.2. L'outillage manuel</b> - Le balai cantonnier - La balayette - La binette - Le coutelas - Le râteau cintré droit - Le transplantoir - Le balai japonais ou balai à feuilles - La bêche - La pioche - La pelle ronde - La griffe - La serfouette - Le plantoir - Le plantoir à bulbe				
<b>S7.3. Les outils de taille et de coupe</b> - Le sécateur à main - Le sécateur de force - Le greffoir - La cisaille - L'échenilloir				
<b>S7.4. Le matériel d'arrosage</b> - L'arrosoir - L'asperseur - Le goutte à goutte - La lance d'arrosage - Le tourniquet - La pompe doseuse - La rampe oscillante				
<b>S7.5. Les fournitures</b> - Les colliers - Les étiquettes - Les tuteurs - Les hormones de bouturage - Le mastic à greffer - Les désinfectants - Les substrats - Les composts et les terreaux				
<b>S7.6. Les matériels divers</b> - La brouette - Le tamis - Le semoir - Les bacs à compost ou les composteurs - Les calibreuses				
<b>S7.7. Les appareils de traitements</b> - Le pulvérisateur à dos - Le pulvérisateur à pression préalable - Le vaporisateur				

S8. Notion de maintenance des bâtiments	Niveau			
	1	2	3	4
S8.1. Fonctions des ouvrages du bâtiment <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résistance aux charges d'exploitation, de poids propres et climatiques</li> <li>- Protection contre les accidents et agressions</li> <li>- Protection contre les incendies</li> <li>- Étanchéité</li> <li>- Esthétique</li> </ul>				
S8.2. Types d'ouvrages de la profession <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éléments horizontaux               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fondations</li> <li>- Dallages et planchers</li> <li>- Poutres, linteaux, chaînages, appuis, corniches</li> </ul> </li> <li>- Éléments verticaux               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poteaux, murs, chaînages divers</li> <li>- Escaliers,</li> <li>- Réseaux unitaires d'assainissement</li> <li>- Conduits</li> </ul> </li> </ul>				
S8.3. Chronologie des différentes étapes de la réalisation <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation du chantier</li> <li>- Informations données par l'entreprise</li> <li>- Extraits du dossier de chantier</li> <li>- Plan de réalisation</li> <li>- Quantitatif de l'ouvrage concerné</li> <li>- Plan de réalisation</li> <li>- Coordination avec différents corps d'état ou des intervenants</li> </ul>				
S8.4. Principes et méthodes de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les principes de mise en œuvre des matériaux, contrôles.</li> <li>- Les méthodes et techniques de mise en œuvre</li> <li>- La liaison des ouvrages du gros œuvre (poutres, poteaux, chaînages...)</li> <li>- Liaisonnement entre ouvrages de natures différentes (ex : panneau de briques de verre dans ossature)</li> </ul>				

S9. Notion et fonctions des systèmes et sous système des machines agricoles	Niveau			
	1	2	3	4
S9.1. Analyse d'un système ou sous système - Fonctions techniques, - Typologie des fonctions techniques (assemblage, guidage, étanchéité...)				
S9.2. Analyse d'un élément - Analyse des surfaces fonctionnelles - Relation d'une pièce au système - Surfaces influentes d'une pièce pour une ou des fonctions techniques.				
S9.3. Les constituants des chaînes cinématiques - Les actionneurs - Vérins - Moteurs électriques - Transmetteurs et transformateur de mouvements - Engrenages - Chaînes et courroies - Vis - écrou - Mécanisme à bielle manivelle • - Constituants de mise en service et d'arrêt - Embrayages - Distributeurs - Freins				
S9.4. Lecture - Décodage, identification des surfaces et des volumes - Identification et désignation des formes géométriques des surfaces et des volumes constitutifs d'une pièce - Vocabulaire technique associé aux formes (arbre, épaulement, alésage...) - Lecture de documents techniques - Il s'agit d'habituer les candidats à lire et à utiliser tous types de documents techniques qui peuvent être utilisés dans le cadre de la maintenance				
S9.5. Matériels et équipements en relation avec les milieux d'évolution et le travail à réaliser - Les milieux d'évolution et les types de travaux - Agricoles - Forestiers - Bâtiment - Travaux publics - Manutention - Parcs et Jardins - Les matériels - Équipements				

S10. Maintenance des ouvrages métalliques, et les étapes en atelier et en chantier	Niveau			
	1	2	3	4
S10.1. Types d'ouvrages <ul style="list-style-type: none"> <li>- Châssis fixe</li> <li>- Ouvrant coulissant</li> <li>- Ouvrant battant</li> <li>- Garde corps</li> <li>- Charpente</li> <li>- Grilles, clôtures, portails</li> <li>- Panneaux décoratifs...</li> </ul>				
S10.2. Les organes de quincaillerie <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermetures, articulations...</li> </ul>				
S10.3. Organisation des étapes de fabrication <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthode de travail <ul style="list-style-type: none"> <li>- Unitaire</li> <li>- Petite ou moyenne série</li> </ul> </li> <li>- Chronologie des différentes étapes de la réalisation</li> <li>- Définition du processus : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Graphique de phases de fabrication ou d'assemblage, de sous-phases, d'opération de gammes...</li> </ul> </li> <li>- Notion de contraintes d'antériorité <ul style="list-style-type: none"> <li>- Géométriques</li> <li>- Dimensionnelles</li> <li>- Technologiques (usage, respect des formes, des positions...)</li> </ul> </li> <li>- Notion de contraintes économiques <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des coûts</li> <li>- Relevé de notes</li> </ul> </li> </ul>				
S10.4. Les procédés et les moyens de débit <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tronçonnage</li> <li>- Cisailage</li> <li>- Découpage <ul style="list-style-type: none"> <li>- oxycoupage</li> <li>- burinage...</li> </ul> </li> </ul>				
S10.5. Les procédés et les moyens d'usinage <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perçage</li> <li>- Meulage</li> <li>- Taraudage</li> <li>- Filetage</li> <li>- Mise en relation des matériels ou l'outil avec le matériau et l'opération identifiée <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vitesse de coupe</li> <li>- Avance</li> <li>- sens de rotation</li> <li>- Mise et maintien en position</li> <li>- Capacité machine</li> <li>- Durée et entretien de l'outil</li> <li>- Pas</li> </ul> </li> </ul>				
S10.6. Les procédés et les moyens de conformation <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pliage</li> <li>- Cintrage</li> <li>- Coudage</li> </ul>				
S10.7. Les assemblages par soudage <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le procédé d'assemblage thermique à l'arc électrique avec électrode enrobées et les conditions d'utilisation <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurité des personnes et des matériels</li> </ul> </li> <li>- Notions opératoires de soudabilité <ul style="list-style-type: none"> <li>- Séquence de soudage</li> <li>- Défauts et déformations (causes et remèdes)</li> </ul> </li> </ul>				

<b>S10.8. Les assemblages mécaniques</b> - Les différents éléments de liaisons - Vis, rivets, boulons, vis auto taraudeuses... - Règles de mise en œuvre - Pas, diamètre de perçage, précaution d'emploi...				
<b>S10.9. Manutention, stockage, transport</b> - Les moyens de manutention (manuels, mécaniques), trajectoire de stockage - Caractéristiques des produits et des ouvrages à déplacer (masse, volume, conditions d'équilibre)				

<b>S11. Les matériaux</b>	Niveau			
	1	2	3	4
<b>S11.1. Matériaux généraux</b> - Minéraux, pierres - Matériaux d'isolation et d'étanchéité - Plâtre et ses dérivés - Matériaux Métalliques - Bois et ses dérivés - Matériaux de revêtement (sol, mur...) - Moyens de protection - Peinture - Galvanisation - Métallisation - Plastification				
<b>S11.2. Matériaux et produits de la profession métallerie</b> - Métaux ferreux (acier, inox...) - Métaux non ferreux - Quincailleries - Produits de fixations				
<b>S11.3. Matériaux, composants et produits de la profession maçonnerie</b> - Ciments, chaux, colles, et dérivés - Agrégats - Le mortier (dosages en fonction des utilisations) - Blocs de béton manufacturés et briques - Béton et béton armé - Béton cellulaire - Seuils - Gaines techniques - Éléments constitutifs des réseaux d'eaux usées, eaux vannes et eaux pluviales				
<b>S11.4. Domaines d'utilisation</b> - Compatibilité entre les matériaux				



S12. Organisation de l'intervention	Niveau			
	1	2	3	4
S12.1. Approvisionnement, manutention, stockage <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditionnement des matériaux.</li> <li>- Les moyens de manutention et de levage (manuels et mécaniques)</li> <li>- Caractéristiques des ouvrages à déplacer (poids, masse, volume)</li> <li>- Les principes de stockage</li> </ul>				
S12.2. Références <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les références (trait de niveau, symétrie)</li> <li>- Établissement de référence</li> <li>- Méthodes et moyens (niveaux)</li> <li>- Informations normatives, cotations, symboles</li> </ul>				
S12.3. L'implantation des ouvrages <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traçage, implantation d'ouvrages courants</li> </ul>				
S12.4. La mise et le maintien en position (pose) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les principes de pose (références, réglages, contrôle)</li> <li>- Les méthodes et techniques de pose</li> <li>- Les moyens de fixation (composants)</li> <li>- Les moyens de mise en oeuvre (outils, machines...)</li> <li>- La relation entre les supports et les moyens de fixation</li> </ul>				
S12.5. Suivi de chantier <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notion de contraintes économiques</li> <li>- Prévision des coûts</li> <li>- Notion de temps unitaires</li> </ul>				
S12.6. Organisation de la maintenance du matériel <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les différents types de maintenance</li> <li>- Les différentes étapes de la démarche de diagnostic</li> <li>- Les outils de suivi de la maintenance</li> </ul>				

S13. Hygiène, santé, sécurité, environnement, tri des déchets	Niveau			
	1	2	3	4
<p>S13.1. Risques spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amiante</li> <li>- Recommandations R 386 – 2 et 3 décembre 1999</li> <li>- Reconnaissance des ouvrages existants</li> <li>- Ouvrages aériens, enterrés et de surface</li> <li>- Les matériaux et produits inflammables aux abords de l'intervention.</li> <li>- Incendie</li> <li>- Classement et réaction au feu des matériaux</li> <li>- Protection du chantier (balisage, signalisation, blindage)</li> <li>- Protection des usagers de la route et des riverains</li> </ul>				
<p>S13.2. Hygiène, santé, sécurité, environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réglementation et l'hygiène dans l'entreprise et sur les chantiers extérieurs</li> <li>- Identification des risques liés à son activité et sécurisation au niveau <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du poste de travail plein air, sous abri (tunnel, serre et ombrière)</li> <li>- Des matériels et outillages</li> <li>- Du mode opératoire</li> </ul> </li> <li>- Équipements de protection individuelle (EPI)</li> </ul>				
<p>S13.3. Les dommages corporels liés à l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les principaux dommages</li> <li>- Les principales maladies professionnelles</li> <li>- Les effets en cas d'ingestion de plantes et produits toxiques</li> <li>- Les différents moyens de prévention collectifs</li> </ul>				
<p>S13.4. Connaissance des principaux risques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail en hauteur</li> <li>- Risque électrique</li> <li>- Risque chimique et poussières</li> <li>- Le danger d'origine thermique</li> <li>- Les dangers liés à l'activité physique (travail en ergonomie)</li> <li>- Les dangers liés au bruit</li> <li>- Levage</li> <li>- Machines portatives électriques et pneumatiques</li> <li>- Appareils sous pression</li> <li>- La conduite à tenir en cas d'accident <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protéger la victime</li> <li>- Alerter les secours</li> </ul> </li> </ul>				
<p>S13.5. Protection de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évacuation des déchets : tri, stocks <ul style="list-style-type: none"> <li>- Typologie des déchets</li> <li>- Procédures et les dispositifs de traitement des déchets</li> <li>- Obligation de traçabilité des produits utilisés élimination sur place et évacuation</li> </ul> </li> <li>- Nettoyage et remise en état des lieux</li> <li>- Nuisances sonores et fumées</li> </ul>				
<p>S13.6 Prévention des risques liés à l'activité physique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation à la prévention des risques liés à l'activité physique. PRAP IBC</li> </ul>				
<p>S13.7 Conduite à tenir en cas d'accident</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation en sauvetage – secourisme du Travail (SST)</li> </ul>				

S14. Contrôle de la qualité	Niveau			
	1	2	3	4
S14.1. Moyens de réglages, mesurage, contrôle <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens de mesurage et de contrôle utilisés à l'atelier et au chantier</li> <li>- Critères de choix               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Géométrique (intervalle de mesurage, d'exactitude, état de surface...)</li> <li>- Technologie (accessibilité, stabilité...)</li> <li>- Lecture de fiches techniques</li> </ul> </li> <li>- Notion d'indicateurs de qualité</li> </ul>				
S14.2. Gestion de la qualité <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concept de gestion de la qualité</li> <li>- Responsabilisation à la qualité</li> <li>- Notion d'indicateur de qualité</li> <li>- Notion d'autocontrôle</li> <li>- Critères d'appréciation               <ul style="list-style-type: none"> <li>- qualitatifs</li> <li>- quantitatifs</li> </ul> </li> <li>- Notion de suivi, d'entretien (fiches, notices, tableaux de bord...)</li> </ul>				
S14.3. Les outils de suivi de la qualité <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les outils liés au suivi.</li> <li>- Principe de l'autocontrôle</li> </ul>				

# **ANNEXE II**

## **MODALITÉS DE CERTIFICATION**

## ANNEXE II.a. : UNITES CONSTITUTIVES DU DIPLOME

La définition des unités constitutives du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches, compétences et savoirs professionnels sont concernés et dans quel contexte. Il s'agit à la fois :

- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience ;
- d'établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles, afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Le tableau ci-après met en relation les fonctions, les unités et les compétences.

FONCTIONS	UNITES	COMPETENCES
Production exécution  Maintenance des bâtiments  Maintenance des matériels	U1 Préparation d'une intervention	C1. Organiser et préparer son poste de travail
		C2. Evaluer les besoins en matériaux, matériels et équipements
		C3. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité, d'ergonomie ainsi que l'environnement
		C4. Mettre en place, entretenir et protéger sa production
	U2 Réalisations	C5. Récolter, valoriser et conditionner un produit en vue de sa commercialisation
		C6. Nettoyer, ranger et entretenir le matériel
		C7. Réaliser des petits travaux de maçonnerie
		C8. Réaliser des petits travaux de serrurerie

## ANNEXE II.b.

### RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>EPREUVES</b>			<b>Candidats</b>		
			<b>Scolaires</b> (établissements publics ou privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou sections d'apprentissage habilités), <b>Formation professionnelle continue</b> dans les établissements publics habilités	<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat), <b>Apprentis</b> (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), <b>Formation professionnelle continue</b> (établissement privé) <b>Au titre de leur expérience professionnelle</b> <b>Enseignement à distance</b>	
<i>Nature des épreuves</i>	<i>Unité</i>	<i>Coef.</i>	<i>Forme</i>	<i>Forme</i>	<i>Durée</i>
<b>UNITÉS PROFESSIONNELLES</b>					
EP1 Préparation d'une intervention	UP1	5+1 (2)	CCF (1) 1+1 situations d'évaluation	Ponctuelle Pratique	2 h+1 h (3)
EP2 Réalisations	UP2	8	CCF 2 situations d'évaluation	Ponctuelle pratique	8 h
<b>UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL</b>					
EG1 – Français et histoire – géographie – Enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	Ponctuelle écrite ou orale	2 h15
EG2 – Mathématiques – sciences	UG2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2 h
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle	1 h
Épreuve facultative : Langue vivante (4)	UF		Ponctuelle orale 20min	Ponctuelle orale	20 min
(1) Contrôle en cours de formation ; (2) Dont coefficient 1 pour la prévention santé environnement ; (3) 1 heure pour la pour la prévention santé environnement ; (4) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur. Seuls les points supérieurs à la note de 10/20 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.					

**ANNEXE II.c.**  
**DÉFINITION DES ÉPREUVES PONCTUELLES**  
**ET DES SITUATIONS D'ÉVALUATION**  
**EN COURS DE FORMATION**

**Correspondance entre les compétences et les épreuves professionnelles**

<b>Compétences</b>		<b>CERTIFICATION</b>	
		<b>UP1</b>	<b>UP2</b>
		<b>EP1</b>	<b>EP2</b>
		Préparation d'une intervention	Réalizations
C1.	Organiser et préparer son poste de travail		
C2.	Evaluer les besoins en matériaux, matériels et équipements		
C3.	Respecter les règles d'hygiène et de sécurité, d'ergonomie ainsi que l'environnement		
C4.	Mettre en place, entretenir et protéger sa production		
C5.	Récolter, valoriser et conditionner un produit en vue de sa commercialisation		
C6.	Nettoyer, ranger et entretenir le matériel		
C7.	Réaliser des petits travaux de maçonnerie		
C8.	Réaliser des petits travaux de serrurerie		

## Relations entre les compétences, les activités professionnelles et les unités

Compétences	Activités	UP1	UP2
C1. Organiser et préparer son poste de travail	A6. Préparer, organiser (maintenance bâtiments)		
	A9. Préparation des matériels (maintenance des matériels)		
C2. Evaluer les besoins en matériaux, matériels et équipements	A1. Préparation (production maraîchères, horticoles et vivrières)		
C3. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité, d'ergonomie ainsi que l'environnement	A2. Production		
C4. Mettre en place, entretenir et protéger sa production	A3. Traitements entretien		
C5. Récolter, valoriser et conditionner un produit en vue de sa commercialisation	A4. Récoltes et conditionnement		
C6. Nettoyer, ranger et entretenir le matériel	A5. Maintenir en état		
C7. Réaliser des petits travaux de maçonnerie	A7. Réaliser des petits travaux de maçonnerie (Travaux neufs et réhabilitation/rénovation)		
C8. Réaliser des petits travaux de serrurerie	A8. Réaliser des petits travaux de serrurerie		



## Dispositions communes aux évaluations

L'évaluation porte sur les compétences du référentiel et pas sur les savoirs. Les savoirs sont mobilisés en tant que ressources de la compétence.

Pour chaque épreuve, l'évaluation s'appuie sur les critères et/ou indicateurs de performance définis dans le référentiel de certification.

Pour effectuer les tâches demandées lors d'une épreuve, le candidat peut avoir à mobiliser d'autres compétences que celles évaluées par l'épreuve. Celles-ci ne sont pas évaluées et si elles ne sont pas maîtrisées, la commission d'interrogation doit apporter son assistance au candidat pour les réaliser.

### Épreuves en contrôle en cours de formation (CCF)

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique.

À l'issue de la situation d'évaluation, la commission d'évaluation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour réaliser le travail demandé ;
- l'ensemble des documents produits par le (la) candidat(e) ;
- la fiche d'évaluation ayant conduit à la proposition de la note au jury.

La fiche d'évaluation, mise à jour par l'inspection pédagogique du vice-rectorat, est diffusée aux établissements et aux centres d'examen par le service en charge de l'organisation des examens.

Cette fiche d'évaluation est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Le jury arrête la note.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation, est tenu à la disposition du jury et de l'autorité académique jusqu'à la session suivante.

**Épreuve EP1 (Unité UP1)****PRÉPARATION D'UNE INTERVENTION** (coefficient 5)

+

**PRÉVENTION SANTE ENVIRONNEMENT** (coefficient 1)**PRÉPARATION D'UNE INTERVENTION** (coefficient 5)**1. OBJECTIF DE L'ÉPREUVE**

L'épreuve a pour objectif l'évaluation tout ou partie les compétences :

<b>C1.</b>	Organiser et préparer son poste de travail
<b>C2.</b>	Evaluer les besoins en matériaux, matériels et équipements

Les indicateurs de performance sont ceux définis par le référentiel de certification

**2. CONTENU DE L'ÉPREUVE**

L'épreuve consiste à préparer et organiser l'intervention de production et de maintenance dans le cadre des activités 1, 6 et 9 du référentiel des activités professionnelles

Pour cette épreuve EP1, les candidats(es) seront placés en situation de réaliser tout ou partie les tâches 1.1, 1.2, 1.3, 6.1, 6.2, 6.3, 9.1, 9.2, 9.3 de ces activités.

<b>Activités</b>	<b>Taches professionnelles</b>
<b>1. Préparation (production maraîchères, horticoles et vivrières)</b>	1.1. Organiser et préparer son poste de travail
	1.2. Choisir les outils, le matériel, les fournitures et les équipements
	1.3. Respecter les consignes de travail
<b>6. Préparation, organisation (maintenance bâtiments)</b>	6.1. Organiser et préparer son poste de travail
	6.2. Choisir les outils, le matériel, les fournitures et les équipements
	6.3. Prendre en compte les consignes de travail
<b>9. Préparation des matériels (maintenance des matériels)</b>	9.1. Préparer le poste de travail
	9.2. Préparer un matériel en vue d'une utilisation
	9.3. Signaler les dysfonctionnements

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

Il est rappelé que l'évaluation se fait sur les compétences ciblées dans toutes leurs dimensions (savoir et savoir-faire) et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

### 3. MODES DE L'ÉVALUATION

#### 3.1. Contrôle en cours de formation

La situation d'évaluation est organisée sur le plateau technique de l'établissement de formation par le professeur intervenant dans le domaine de la production horticole, maraîchère et vivrière, de la maintenance en bâtiment et en serrurerie.

Elle consiste à mettre le (la) candidat(e) en situation d'exécuter tout ou partie des tâches professionnelles indiquées en 2 « Contenu de l'épreuve ».

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Il est recommandé de la situer au cours de l'année de la session d'examen.

Un professionnel (tuteur, conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel) est associé à cette évaluation. L'absence du professionnel n'invalide pas l'épreuve.

#### 3.2. Forme ponctuelle (*Épreuve pratique, durée 2 heures*)

L'épreuve ponctuelle est conforme à l'objectif défini en 1 de l'épreuve ainsi qu'au contenu de l'épreuve défini en 2.

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant intervenant dans le domaine professionnel dans le domaine de la production horticole, maraîchère et vivrière, de la maintenance en bâtiment et en serrurerie;
- un professionnel (tuteur, conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel associé). A défaut, un second enseignant chargé des enseignements dans le domaine de la production horticole, maraîchère et vivrière, de la maintenance en bâtiment et en serrurerie.

### 4. ÉVALUATION

À l'issue de la situation d'évaluation, la commission d'évaluation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour réaliser le travail demandé ;
- l'ensemble des documents produits par le (la) candidat(e) ;
- la fiche d'évaluation ayant conduit à la proposition de note.

La fiche d'évaluation mise à jour par l'inspection pédagogique du Vice-rectorat, est diffusée aux établissements et aux centres d'examens par les services des examens.

Seule cette fiche d'évaluation, à l'exclusion de tout autre document, est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Après examen des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation est tenu à la disposition du jury et de l'autorité académique jusqu'à la session suivante.

## **1. OBJECTIF DE L'ÉPREUVE**

L'objectif est d'évaluer les compétences du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer des mesures de prévention adaptées ;
- Agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

L'évaluation porte notamment sur :

- le respect des étapes de la démarche mise en œuvre ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence des mesures de prévention proposées ;
- l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

## **2. MODES DE L'ÉVALUATION**

### **3.1. Contrôle en cours de formation (noté sur 20)**

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation est notée sur 10 points.

Première situation d'évaluation (écrite – 1 heure) : Elle permet en fin de première année de formation l'évaluation par sondage des compétences dans les domaines de la santé, de la consommation et du parcours professionnel. Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le (la) candidat(e) doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième situation d'évaluation : Elle permet au cours de la deuxième année de formation l'évaluation par sondage des compétences relatives à environnement professionnel.

Elle est constituée de deux parties :

- une évaluation écrite d'une durée de 1 heure portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgences. Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel.
- une évaluation pratique prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST. Pour les candidats(es) en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

L'évaluation écrite est notée sur 8 points, l'évaluation pratique sur 2 points.

### **3.2. Forme ponctuelle (notée sur 20) 1 heure**

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, correspondant l'une aux domaines de la santé, de la consommation et du parcours professionnel, l'autre à environnement professionnel. Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacun des modules.

Première partie : Le sujet sur 10 points comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le (la) candidat(e) doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième partie : Le sujet comporte lui-même deux parties :

- l'une notée sur 8 points prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ;
- l'autre notée sur 2 points permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

En ce qui concerne l'évaluation d'un risque professionnel, elle pourra porter sur un risque dont l'étude n'est pas obligatoire. Dans ce cas, le (la) candidat(e) disposera de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

**Épreuve EP2 (Unité UP2)****RÉALISATIONS** (coefficient 8)**Situation 1 : Champ des productions maraîchères, horticoles et vivrières** (coefficient 5)**Situation 2 : Champ de la maintenance, de l'exploitation et des matériels** (coefficient 3)**Situation 1 : Champ des productions maraîchères, horticoles et vivrières** (coefficient 5)**1. OBJECTIF DE L'ÉPREUVE**

L'épreuve a pour objectif l'évaluation tout ou partie les compétences :

<b>C3.</b>	Respecter les règles d'hygiène et de sécurité, d'ergonomie ainsi que l'environnement
<b>C4.</b>	Mettre en place, entretenir et protéger sa production
<b>C5.</b>	Récolter, valoriser et conditionner un produit en vue de sa commercialisation
<b>C6.</b>	Nettoyer, ranger et entretenir le matériel

Les indicateurs de performance sont ceux définis par le référentiel de certification

**2. CONTENU DE L'ÉPREUVE**

L'épreuve consiste à produire, traiter et entretenir, récolter et conditionner, maintenir en état, dans le cadre des activités 2, 3, 4, et 5 du référentiel des activités professionnelles

Pour cette épreuve EP2, les candidats(es) seront placés en situation de réaliser tout ou partie les tâches 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, de ces activités.

<b>Activités</b>	<b>Taches professionnelles</b>
<b>2. Production</b>	2.1. Réaliser une multiplication
	2.2. Mettre en place une culture
	2.3. S'assurer de l'arrosage et de l'irrigation
<b>3. Traitements et entretien</b>	3.1. Aérer et désherber le sol
	3.2. Préparer et appliquer des traitements
	3.3. Entretenir des cultures
<b>4. Récoltes et conditionnement</b>	4.1. Sélectionner des produits commercialisables
	4.2. Récolter des produits
	4.3. Valoriser le produit récolté
	4.4. Préparer des commandes pour la vente
<b>5. Maintenir en état</b>	5.1. Nettoyer et ranger le matériel et les locaux
	5.2. Vérifier et maintenir en état le matériel
	5.3. Signaler les besoins de renouvellement

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

Il est rappelé que l'évaluation se fait sur les compétences ciblées dans toutes leurs dimensions (savoir et savoir-faire) et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

### **3. MODES DE L'ÉVALUATION**

#### **3.1. Contrôle en cours de formation**

La situation d'évaluation est organisée sur le plateau technique de l'établissement de formation par le professeur intervenant dans le domaine de la production horticole, maraîchère et vivrière;

Elle consiste à mettre le (la) candidat(e) en situation d'exécuter tout ou partie des tâches professionnelles indiquées en 2 « Contenu de l'épreuve ».

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Il est recommandé de la situer au cours de l'année de la session d'examen.

Un professionnel (tuteur, conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel) est associé à cette évaluation. L'absence du professionnel n'invalide pas l'épreuve.

#### **3.2. Forme ponctuelle (*Épreuve pratique, durée 4 heures*)**

L'épreuve ponctuelle est conforme à l'objectif défini en 1 de l'épreuve ainsi qu'au contenu de l'épreuve défini en 2.

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant intervenant dans le domaine professionnel dans le domaine de la de la production horticole, maraîchère et vivrière;
- un professionnel (tuteur, conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel associé). A défaut, un second enseignant chargé des enseignements en production horticole, maraîchère et vivrière.

### **4. ÉVALUATION**

À l'issue de la situation d'évaluation, la commission d'évaluation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour réaliser le travail demandé ;
- l'ensemble des documents produits par le (la) candidat(e) ;
- la fiche d'évaluation ayant conduit à la proposition de note.

La fiche d'évaluation mise à jour par l'inspection pédagogique du Vice-rectorat, est diffusée aux établissements et aux centres d'examens par les services des examens.

Seule cette fiche d'évaluation, à l'exclusion de tout autre document, est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Après examen des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation est tenu à la disposition du jury et de l'autorité académique jusqu'à la session suivante.

## Situation 2 : Champ de la maintenance, de l'exploitation et des matériels (coefficient 3)

### 1. OBJECTIF DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif l'évaluation tout ou partie les compétences :

<b>C7.</b>	Réaliser des petits travaux de maçonnerie
<b>C8.</b>	Réaliser des petits travaux de serrurerie

Les indicateurs de performance sont ceux définis par le référentiel de certification

### 2. CONTENU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve consiste à réaliser des interventions de maintenance et des petits travaux de maçonnerie et de serrurerie dans le cadre des activités 7, et 8 du référentiel des activités professionnelles

Pour cette épreuve EP2, les candidats(es) seront placés en situation de réaliser tout ou partie les tâches 7.1, 7.2, 7.3, 8.1, 8.2 et 8.3 de ces activités.

Activités	Taches professionnelles
<b>7. Réaliser des petits travaux de maçonnerie (Travaux neufs et réhabilitation/rénovation)</b>	7.1. Confectionner un béton, un mortier
	7.2. Monter un mur en petits éléments
	7.3. Réaliser et réparer des petits ouvrages en béton
<b>8. Réaliser des petits travaux de serrurerie</b>	8.1. Débiter des laminés marchands
	8.2. Mettre en forme de laminés marchands
	8.3. Réaliser des assemblages simples

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

Il est rappelé que l'évaluation se fait sur les compétences ciblées dans toutes leurs dimensions (savoir et savoir-faire) et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

### 3. MODES DE L'ÉVALUATION

#### 3.1. Contrôle en cours de formation

La situation d'évaluation est organisée sur le plateau technique de l'établissement de formation par le professeur intervenant dans le domaine de la maintenance en bâtiment et en serrurerie.

Elle consiste à mettre le (la) candidat(e) en situation d'exécuter tout ou partie des tâches professionnelles indiquées en 2 « Contenu de l'épreuve ».

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Il est recommandé de la situer au cours de l'année de la session d'examen.

Un professionnel (tuteur, conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel) est associé à cette évaluation. L'absence du professionnel n'invalide pas l'épreuve.

### **3.2. Forme ponctuelle (*Épreuve pratique, durée 4 heures*)**

L'épreuve ponctuelle est conforme à l'objectif défini en 1 de l'épreuve ainsi qu'au contenu de l'épreuve défini en 2.

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant intervenant dans le domaine professionnel dans le domaine de la maintenance en bâtiment et en serrurerie;
- un professionnel (tuteur, conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel associé). A défaut, un second enseignant chargé des enseignements en en bâtiment et en serrurerie.

## **4. ÉVALUATION**

À l'issue de la situation d'évaluation, la commission d'évaluation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour réaliser le travail demandé ;
- l'ensemble des documents produits par le (la) candidat(e) ;
- la fiche d'évaluation ayant conduit à la proposition de note.

La fiche d'évaluation mise à jour par l'inspection pédagogique du Vice-rectorat, est diffusée aux établissements et aux centres d'examens par les services des examens.

Seule cette fiche d'évaluation, à l'exclusion de tout autre document, est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Après examen des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation est tenu à la disposition du jury et de l'autorité académique jusqu'à la session suivante.



## FRANÇAIS

L'enseignement du français dans les classes préparatoires au CPAP mène à leur terme les exigences de l'enseignement du français en collège : la maîtrise de l'expression orale et écrite, l'affirmation d'une identité culturelle fondée sur le partage de connaissances, de valeurs et de langages communs.

Dans cette perspective, la connaissance de la langue et sa mise en pratique dans les activités d'expression orale, de lecture et d'écriture sont à la fois moyens et finalités.

**En lien avec les autres enseignements généraux et avec les enseignements professionnels, le programme de français contribue à l'acquisition d'une culture commune. Les problématiques et les supports qu'il propose croisent un enseignement pluridisciplinaire de l'histoire des arts qui s'inscrit dans le prolongement du collège.**

### I - Finalités

L'enseignement du français en CPAP vise l'acquisition de quatre compétences :

- entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer ;
- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire ;
- devenir un lecteur compétent et critique ;
- confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.

### II - Capacités

La compréhension de soi, du monde environnant, de l'univers professionnel, de la Cité, prend appui sur les capacités suivantes :

**Savoir organiser sa pensée, savoir réfléchir**

**Savoir lire, savoir écrire**

**Savoir s'exprimer à l'oral et à l'écrit, savoir écouter**

**Savoir puiser dans les productions littéraires et culturelles**

### III - Attitudes

- Accepter d'entrer dans l'échange oral.
- Mettre son expérience à distance par la lecture et l'écriture.
- Être curieux de l'expérience des autres à travers les livres, les films, les images.
- Être conscient de la diversité de la communauté humaine, des codes et des usages sociaux.
- S'intéresser à l'actualité.
- Accepter de relire et de réécrire pour progresser et mener un projet à son terme.

## HISTOIRE - GÉOGRAPHIE - ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

### Capacités

Les élèves, les apprentis ou les adultes en formation doivent acquérir les capacités suivantes :

Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace

En histoire

- Dater des faits importants relatifs à la situation
- Dater des faits et les situer dans un contexte chronologique
- Distinguer temps long et temps court

En géographie

- Localiser une situation par rapport à des repères : pays, continent, domaine bioclimatique
- Lire différents types de cartes

Mettre en œuvre des démarches et des connaissances

En histoire

- Raconter un événement historique
- Caractériser un personnage et son action en rapport avec la situation étudiée

En géographie

- Décrire une situation géographique
- Caractériser une situation géographique

## Capacités communes

- Montrer en quoi la situation étudiée est caractéristique du sujet d'étude
- Expliquer le contexte, le rôle des acteurs et les enjeux de la situation étudiée
- Mémoriser et restituer les principales connaissances et notions
- Utiliser un vocabulaire spécifique
- Confronter des points de vue et exercer un jugement critique

L'enseignement moral et civique a pour objectif de permettre aux élèves de saisir les enjeux moraux et civiques de l'appartenance d'une part à un État de droit garant des libertés individuelles et collectives et de l'égalité entre tous les citoyens, d'autre part à une société démocratique contemporaine. Les élèves réfléchiront aux principes de liberté, d'égalité, de justice et à la manière de concilier l'intérêt général et les droits de la personne, avec les contradictions qui peuvent survenir et au lien qui existe entre société démocratique et société de l'information.

Pour chaque thème, les questions éthiques et civiques sont étroitement liées et aucune de ces dimensions ne doit être négligée. Les connaissances sont abordées en vue des compétences à acquérir. Les suggestions de pratiques de classe sont indicatives. Trois démarches sont néanmoins privilégiées pour la mise en œuvre de cet enseignement auquel contribuent toutes les disciplines : le débat argumenté, le dossier documentaire type contrôle en cours de formation (CCF) d'histoire et géographie et le partenariat. La démarche de la constitution des dossiers documentaires de type CCF déjà pratiquée en histoire et géographie, offre l'occasion de travaux interdisciplinaires sur des questions morales et civiques. On peut également envisager une articulation avec des problématiques du programme de français et des sujets d'étude et des situations en histoire et géographie.

## 1. OBJECTIFS

L'épreuve de français, d'histoire – géographie et d'enseignement moral et civique permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier le niveau de maîtrise de la langue.

## 2. MODALITÉS D'ÉVALUATION

### 2.1. Évaluation par CCF :

L'épreuve de français, d'histoire – géographie et d'enseignement moral et civique est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie et enseignement moral et civique.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation évaluent des compétences complémentaires à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note sur 20 est établie. La note définitive est arrêtée par le jury.

### A - Première situation d'évaluation

#### Première partie (français)

Le (la) candidat(e) rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

- Dans la première étape, le (la) candidat(e) rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui, soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.).
- Dans la deuxième étape, le (la) candidat(e) reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes ou d'une grille de correction ou à l'aide d'un nouveau support textuel ou d'un didacticiel d'écriture... Cette étape est individuelle ou collective.

- Dans la troisième étape, le (la) candidat(e) finalise sa production à l'aide d'un traitement de texte. Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

#### Seconde partie (histoire – géographie, enseignement moral et civique)

Le (la) candidat(e) présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (texte, image, tableau de chiffres, carte...). Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation d'évaluation<sup>1</sup> est l'histoire, la dominante du dossier de la situation d'évaluation 2 est la géographie, et inversement. Un de ces documents comporte une dimension civique en lien avec le programme d'enseignement moral et civique.

Le (la) candidat(e) présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le (la) candidat(e) justifie ses choix et répond aux questions. L'entretien est conduit par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible d'un membre de l'équipe pédagogique.

### **B - Seconde situation d'évaluation**

#### Première partie (français)

Le (la) candidat(e) répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

#### Seconde partie (histoire – géographie, enseignement moral et civique)

Se référer à la seconde partie de la situation n° 1. Seule la dominante change (histoire ou géographie, enseignement moral et civique).

### **2.2. Évaluation par épreuve ponctuelle – 2 heures + 15 minutes.**

Les deux parties de l'épreuve qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

#### Première partie (français). 2 heures

Le (la) candidat(e) répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes), soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

#### Seconde partie (histoire – géographie, enseignement moral et civique). 15 min

Le (la) candidat(e) se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (texte, image, tableau de chiffres, carte...). Un de ces documents comporte une dimension civique en lien avec le programme d'enseignement moral et civique.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme. Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers.

Le (la) candidat(e) présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le (la) candidat(e) justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le (la) candidat(e) peut néanmoins passer l'épreuve.

## 1. MODES D'ÉVALUATION

### 1.1. Évaluation par contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques et chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Les premières séquences sont organisées au cours du troisième trimestre de la première année. Les secondes séquences sont organisées au cours du troisième trimestre de la seconde année. A l'issue des dernières séquences, une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des compétences du référentiel. Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel.

Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec les sciences physiques et chimiques, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le (la) candidat(e) porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

## 1.2. Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve d'une durée de deux heures, notée sur 20 points, comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

### - Partie Mathématiques (notée sur 10 points) : 1 heure

- Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel de CPAP .
- Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

### - Partie Sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet doit porter sur des champs différents de la Physique et de la Chimie. Il se compose de deux parties :

#### Première partie

Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le (la) candidat(e), par exemple à :

- montrer ses connaissances ;
- relever des observations pertinentes ;
- organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

#### Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le (la) candidat(e) est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

### **Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)**

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.
- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

### **Calculatrices et formulaires**

- L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.
- Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

### **Remarques sur la correction et la notation**

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.
- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.
- Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

### **Épreuve EG3 (Unité UG3)**

#### **ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (coefficient 1)**

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

### **Épreuve EF (Unité UF)**

#### **ÉPREUVE FACULTATIVE LANGUE VIVANTE**

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image), soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

# **ANNEXE III**

## **ORGANISATION DE LA FORMATION**

## ANNEXE III.a.

### PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

#### 1. VOIE SCOLAIRE

La durée de la formation en milieu professionnel est de **12 semaines** réparties sur les deux années de formation.

La période de formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre le responsable de l'organisation (entreprises, collectivités...) accueillant l'élève et le chef d'établissement scolaire où ce dernier est scolarisé. Cette convention doit être conforme à la convention type définie par les arrêtés en vigueur :

Code de l'éducation, notamment ses articles L. 331-1 à 4, D. 337-1 à D. 337-14, D. 337-16 à D. 337-30, D. 337-32 à D. 337-44, D. 337-46 à D. 337-74, D. 337-76 à D. 337-111 et D. 337-113 à D. 337-160 applicables en Polynésie française ;

Le code du travail de la Polynésie française notamment la Partie IV-santé et sécurité au travail - Livre Ier dispositions générales notamment les articles A.4152-31 à A.4152-30 ;

Arrêté n°732 CM du 17 juin 1987 modifié portant organisation administrative et financière des établissements publics territoriaux d'enseignement ;

La délibération du conseil d'établissement approuvant la convention-type et autorisant le chef d'établissement à conclure au nom de l'établissement toute convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel conforme à la convention-type.

La période de formation en milieu professionnel doit assurer la continuité de la formation et permettre à l'élève de compléter et de renforcer ses compétences. Elle fait l'objet d'une planification préalable de manière à maintenir la cohérence de la formation. Elle doit être préparée en liaison avec tous les enseignements.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les deux années en tenant compte :

- des contraintes matérielles des établissements d'accueil et des établissements scolaires ;
- des objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes ;
- des cursus de formation.

En cas d'impossibilités avérées de suivi des PFMP, il est recommandé aux établissements de mettre en place une PFAP (Période de formation en activité professionnelle) au sein de leurs établissements.

Cette PFAP remplit les mêmes attentes qu'une PFMP. Dans ce cas, les activités professionnelles sont celles inscrites dans le RAP. Les plateaux techniques sont utilisés à cet effet.

Des professionnels seront associés à la définition, à la conduite et à l'évaluation de cette PFAP.

Les professeurs d'enseignement professionnel encadrent les élèves en PFAP.

#### **1.1. Résultats attendus**

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ;
- de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement ;
- d'utiliser des matériels d'intervention ou des outillages spécifiques ;
- de s'approprier les démarches qualité mises en place dans l'entreprise ;
- de mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec tous les services ;
- de prendre conscience du rôle de tous les acteurs et des services de l'entreprise.



## **1.2 Modalités d'intervention des professeurs**

L'équipe pédagogique, dans son ensemble, est concernée par les périodes de formation en milieu professionnel. La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation.

## **1.3 Contenus et activités**

Pendant chaque période de formation en milieu professionnel, les activités sont organisées et suivies par le tuteur qui assure cette mission conjointement avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. L'élève peut être mobilisé sur toutes les tâches des activités définies dans le référentiel des activités professionnelles. Ces activités peuvent aussi être mises à profit pour le travail de compétences d'enseignement général et en particulier celles liées aux enseignements généraux liés à la spécialité.

Pour chacune des périodes de formation, un contrat individuel de formation est préalablement négocié et établi entre le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève. Ce contrat, formalisé par une annexe pédagogique à la convention, précise :

- les activités professionnelles déjà abordées en centre de formation et leur niveau d'autonomie;
- les activités professionnelles prévues pour la PFMP considérée.

## **1.4 Évaluation**

Au terme de chaque période de formation en milieu professionnel :

- un bilan de compétence, établi conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique ou son représentant est consigné dans un livret de suivi et d'évaluation, en présence du candidat.

## **2. VOIE DE L'APPRENTISSAGE**

La durée de la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise.

La formation des apprentis se déroule selon une alternance (CFA / Entreprise) étudiée et mise en œuvre conjointement par l'équipe pédagogique et le maître d'apprentissage.

De manière à établir la cohérence du déroulement de la formation, les objectifs et les modalités de déroulement des apprentissages et des évaluations des acquis des apprentis font l'objet d'un contrat de formation individuel préalablement négocié et établi entre le maître d'apprentissage, l'équipe pédagogique et l'apprenti.

### **Évaluation**

À l'issue de chaque période en entreprise :

- l'apprenti renseigne son livret de suivi par un inventaire des situations de travail vécues en entreprise et une présentation concise des activités professionnelles réalisées ;
- cet inventaire, visé par le maître d'apprentissage, atteste que les activités consignées correspondent à celles confiées à l'apprenti au cours de sa formation en entreprise ;

Des bilans de compétences réguliers sont effectués conjointement par le formateur du CFA et le maître d'apprentissage afin de préparer l'évaluation relative à l'épreuve EP2.

## **3. VOIE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de 8 semaines. Toutefois, les candidats(es) de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activités du diplôme.

## **4. POSITIONNEMENT**

La durée minimale de formation en entreprise pour les candidats(es) positionnés est de :

- 8 semaines pour les candidats(es) issus de la voie scolaire;
- 4 semaines pour les candidats(es) issus de la formation professionnelle continue.

## **ANNEXE IV**

### **TABLEAUX DE CORRESPONDANCE ENTRE EPREUVES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLÔME**

## IV.a. CAPD / CPAP

Ces tableaux n'ont de valeur qu'en termes d'équivalence d'épreuves entre l'ancien diplôme et le nouveau pendant la phase transitoire où certains candidats peuvent garder le bénéfice des notes de certaines épreuves. En aucun cas, il ne signifie une correspondance point par point entre les contenus d'épreuve.

Certificat d'aptitude professionnelle au développement Spécialité : Gestion et entretien de la petite exploitation rurale (opt4) Défini par l'arrêté ministériel du 24 mars 1988 Dernière session 2018		Certificat polynésien d'aptitude professionnelle Spécialité : Exploitation polynésienne horticole et rurale Crée par le présent arrêté Première session 2018	
Epreuves ou sous épreuves	Axes	Epreuves ou sous épreuves	Unités
Unités professionnelles			
Axe pratique professionnel	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> axes	EP1 Préparation en vue de réalisations	UP1
Axe connaissances professionnelles		EP2 Réalisations	UP2
Unités d'enseignement général			
Axe social	1 <sup>er</sup> axe	EG1 – Français et histoire - géographie, enseignement moral et civique	UG1
Axe maths-sciences	2 <sup>ème</sup> axe	EG2 – Mathématiques -sciences	UG2
		EG3 – Éducation physique et sportive	UG3
		Épreuve facultative : Langue vivante	UF